



## OFFRE D'EMPLOI

### Professeur d'enseignement artistique (F/H)

**PÔLE** : Service à la population

**DIRECTION** : Culture

**SERVICE** : Ecole des Beaux-Arts

**FONCTION** : Professeur d'enseignement artistique

**GRADE** : Assistant d'enseignement artistique (catégorie B)

**RATTACHEMENT HIÉRARCHIQUE** : Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts

**LOCALISATION DU POSTE** : École des beaux-arts de la Ville de Compiègne

#### ❖ **ENJEUX OU CONTEXTE**

L'Ecole des Beaux-Arts est ouverte du lundi au samedi.

8 personnes y travaillent, 400 élèves inscrits, 54 cours dispensés par semaine.

#### ❖ **MISSIONS PRINCIPALES**

Enseignement dessin couleur, pastel, accompagnement technique à la réalisation d'œuvres personnelles

Techniques du dessin par l'étude du modèle vivant.

Initiation à la couleur par l'étude de documents.

Les techniques suivantes seront enseignées: dessin, lavis à l'encre, aquarelle, pastel, peinture aux pigments.

Niveaux débutants et confirmés.

Les intitulés de cours devront évoluer pour laisser une plus grande place à l'illustration et à la gravure (à voir avec le responsable pédagogique).

#### ❖ **MISSIONS SECONDAIRES**

Ouverture du public au monde de la création contemporaine ou ancienne  
Préparation de l'exposition de fin d'année

❖ **PROFIL**

Compétences techniques dans tous les domaines graphiques

❖ **HORAIRES / ASTREINTES : 14 heures**

Judi 9h30/ 11h30 15h/17, 17h/19h 19h/21h

Vendredi 9h30/11h30 15h/17h et 17h/19h

Le professeur devra assurer l'ouverture et la fermeture de l'école les deux derniers week-ends de l'année, lors de l'exposition de fin d'année, afin de permettre l'accès aux élèves de garde.

À l'issue de cette première l'année 2021/2022, les cours s'articuleront de manière à avoir une plus grande plage horaire le samedi (6h)

Poste à pourvoir le 1er décembre 2020

Recrutement par voie de mutation (fonctionnaire) ou contractuel (CDD)

Envoi des candidatures (CV et Lettre de Motivation) avant le 07 octobre 2020 à cette adresse :  
recrutement@compiègne.fr